République Française Département d'Indre-et-Loire Arrondissement de Tours Commune de NAZELLES-NÉGRON

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09 octobre 2014 à 20 h 00

L'an deux mil quatorze le neuf octobre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur Richard CHATELLIER, Maire.

Présents: Christophe AHUIR - Laurence AUGRAIN - Marie-France BAUCHER - Gérard BÉDUBOURG - Daniel BORDIER - Dany BORDIER - Clarisse BROUSTAUD - Richard CHATELLIER - Noëlle COURTAULT - Nicolas DELBARRE-CAUX - Françoise DUBOIS - Karine FLAGELLE - Valérie GLON - Christophe GUYON - Emmanuelle LOUAIL - Cyrille MARTIN - Aline MÉRY - René PINON - Muriel REGNIER - Romaric ROCHETTE - Marie-France TASSART - Danielle VERGEON - Catherine WOLF

<u>Excusées</u>: Alain BUONOMANO - Didier DARNIGE - Corine FOUGERON - Jean-Louis ROGUET

Absent: NEANT

Pouvoirs:

de Didier DARNIGE
de Jean-Louis ROGUET
à Karine FLAGELLE
à Gérard BÉDUBOURG

Secrétaire: Nicolas DELBARRE-CAUX

Date de la convocation : 01 octobre 2014

Délibération n°110/2014 PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) / PROJET

D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD)

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu le vote du budget et le montant inscrit à la ligne budgétaire 202 « révision des documents d'urbanisme »,

Vu le rapport présenté,

Vu les votes : POUR : 25, CONTRE : 00, ABSTENTION : 00

Décide

Article 1 : de prendre acte du débat portant sur le nouveau Projet d'Aménagement et

de Développement Durables (PADD), élaboré dans le cadre de la réalisation du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Ville de Nazelles-

Négron.

Article 2 : d'autoriser le Maire ou son représentant dûment habilité à mettre au point

et à signer tous les actes et pièces nécessaires à la réalisation de cette

opération.

Délibération n°111/2014 MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

COMMUNAUX 2014 : CREATION D'UN POSTE

D'ATTACHE TERRITORIAL ET SUPPRESSION D'UN

POSTE D'ATTACHE PRINCIPAL

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le vote du budget et le montant inscrit à la ligne budgétaire 64111 « Rémunération principale »,

Vu le tableau des emplois communaux,

Vu le rapport présenté,

Vu les votes: POUR: 21, CONTRE: 00, ABSTENTION: 04

Décide

Article 1: de modifier le tableau des emplois communaux 2014 à compter du

15 octobre 2014 en créant un poste d'Attaché Territorial à temps complet et en suppriment le poste d'Attaché Territorial Principal à la même date

et en supprimant le poste d'Attaché Territorial Principal à la même date.

Article 2 : de modifier la délibération n°38/2012 du 17 juillet 2012 afin que le régime

indemnitaire de l'Attaché Territorial puisse être composé de l'Indemnité d'Exercice des Missions des personnels des Préfectures (IEMP) jusqu'au coefficient maximal de 03 et de l'Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires (IFTS) jusqu'au coefficient maximal de 08. Pour rappel, le régime indemnitaire de l'Attaché territorial sera défini par le Maire en fonction des critères de modulation et ne devra pas dépasser les coefficients multiplicateurs maximaux votés par le Conseil Municipal.

Article 3 : de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

Article 4 : d'autoriser le Maire ou son représentant dûment habilité à mettre au point

et à signer tous les actes et pièces nécessaires à la réalisation de cette

opération.

Délibération n°112/2014 <u>CONVENTION DE MISE A DISPOSITION TRIPARTITE</u> « <u>ENTRAINEMENT OVALE DE LOIRE</u> »

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport présenté,

Vu les votes: POUR: 25, CONTRE: 00, ABSTENTION: 00

Décide

Article 1: d'approuver, telle qu'annexée à la présente délibération, la convention

tripartite de mise à disposition du stade communal et des locaux afférents

pour l'entraînement de l'association « Ovale de Loire ».

Article 2 : d'autoriser le Maire ou son représentant dûment habilité à mettre au point

et à signer tous les actes et pièces nécessaires à la réalisation de cette opération et notamment la convention de mise à disposition

correspondante.

La présente séance du Conseil Municipal a donné lieu à 3 délibérations numérotées de 110 à 112 que nous avons signées ensemble.

Richard CHATELLIER	Marie-France BAUCHER	Clarisse BROUSTAUD
Karine FLAGELLE	Christophe AHUIR	Daniel BORDIER
Laurence AUGRAIN	Cyrille MARTIN	Danielle VERGEON
Gérard BÉDUBOURG	Romaric ROCHETTE	Noëlle COURTAULT
Muriel REGNIER	Dany BORDIER	Catherine WOLF
Emmanuelle LOUAIL	Christophe GUYON	Nicolas DELBARRE-CAUX
Aline MÉRY	René PINON	Marie-France TASSART
Valérie GLON	Françoise DUBOIS	